



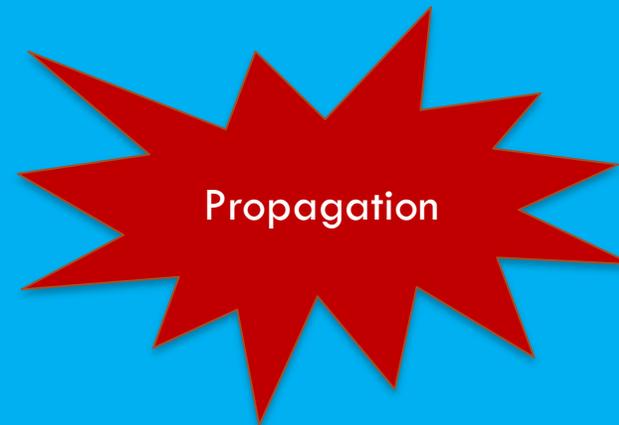
# L.A.V

LUTTE CONTRE LES MOUSTIQUES VECTEURS DE MALADIES

LES DÉMARCHES ENTREPRISES PAR LA  
VILLE POUR UN URBANISME DURABLE EN  
SANTÉ



# LUTTER CONTRE LES MALADIES VECTORIELLES : LES ENJEUX DE SANTÉ PUBLIQUE...



# **LES VILLES PRÉSENTENT DES VULNÉRABILITÉS PARTICULIÈRES**

## **POURQUOI ?**

**CONSTAT**

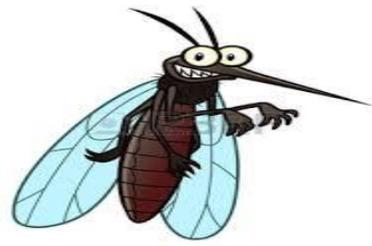
**UN INSECTE « PLASTIQUE » EN EXPANSION.**

**LEVIERS  
D'ACTION**

**LUTTE COORDONNÉE.**

**LIMITER LES  
INCIDENCES**

**IMAGINER UNE TRADUCTION CONCRÈTE**



**Lutte Anti-Vectorielle/Urbanisme et  
Aménagement : une revue de  
littérature peu abondante.**



**La révision du PLU  
peut-elle contribuer  
à la lutte anti-vectorielle ?**

## QUELQUES ÉLÉMENTS DE DÉFINITION.

**DÉFINITION DU GÎTE LARVAIRE**



**DÉFINITION DU BÂTI**



**Le règlement du PLU peut contribuer à prévenir et limiter dans les nouvelles constructions ou réhabilitations lourdes, l'augmentation des gîtes larvaires liés au bâti...**

**Développement durable – Urbanisme – Santé : une mutation qu'il faut sans aucun doute accompagner...**

**A L'ÉCHELLE DES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT, LES PRESCRIPTIONS CONTENUES DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME ET LES AUTORISATIONS D'URBANISME PEUVENT CONTRIBUER FORTEMENT À LIMITER LES EAUX STAGNANTES ET FAVORISER L'INFILTRATION OU LE STOCKAGE TEMPORAIRE DES EAUX PLUVIALES.**

**CES RÈGLES S'IMPOSENT AUX CONSTRUCTEURS ET AUX AMÉNAGEURS PUBLICS OU PRIVÉS.**

# **IMAGINER UNE TRADUCTION CONCRÈTE ET COHÉRENTE : OUI MAIS COMMENT ?**



## LE RÈGLEMENT DU PLU RÉVISÉ DE SALON DE PROVENCE INTÈGRE CES PROBLÉMATIQUES FAVORABLES À LA LAV.

Quelques dispositifs	Les principes	Les données techniques
Toits et terrasses	<p>La pente et le revêtement doivent permettre l'écoulement libre de l'eau.</p> <p>La structure ne doit pas permettre la stagnation de l'eau, les drains d'évacuation doivent être entretenus.</p>	<p>La planéité du toit ou de la terrasse intègre 5% de pente. La nature des matériaux utilisés doit limiter la stagnation et rendre l'entretien possible.</p> <p>Les équipements installés ne doivent pas s'opposer à l'écoulement de l'eau.</p>
Gouttières	Matériaux et pentes doivent faciliter l'écoulement de l'eau et le colmatage.	La géométrie des descentes doivent éviter les coudes, absence de crapaudine pour faciliter l'entretien.
Terrasse sur plots	Le sol doit être drainant pour limiter la stagnation de l'eau.	Sol drainant sur lit de gravillon, si siphon de sol 5% de pente et ne doit pas permettre l'entrée, la ponte et le développement des moustiques.
Regards de collecte des EP	Si réseau séparatif, pas d'intérêt à conserver les bondes de siphon. Les dispositifs (regards, avaloirs, pied de chute, jonction, visite) ne doivent pas permettre la ponte ou le développement de larves de moustiques.	Préférer les regards ouverts et manufacturés sans cunette de dessablage. 5 % de pente entre deux regards. Regards à capot étanche préconisés.
Récupération d'eau de pluie	Les moustiques ne doivent pas avoir accès aux réservoirs de stockage.	Moustiquaire sur les réserves et sur le trop plein.
Bassin de rétention restant en eau	Des mesures ou l'apport d'auxiliaire doivent permettre de limiter la prolifération des moustiques.	Présence de prédateurs (larves d'odonates, de poissons,...) création de courant empêchant la stagnation de l'eau.
Bassins enterrés ou structures réservoirs	Ouvrages de génie civil permettant le stockage à la parcelle. Ils peuvent se vidanger complètement suite à l'épisode pluvieux.	Équipement de systèmes de mise à l'air, de grille moustiquaire impérative. Etudes avant réalisation très rigoureuse.



**MERCI POUR VOTRE ATTENTION..**

